

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
30 octobre 2023

Date de la séance :
14 novembre 2023

**Les membres en exercice
sont : 35**
Quorum : 19
Membres présents : 22
Membres représentés : 4
(Pouvoirs)
Total votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 novembre 2023 à 19H00

L'an deux mil Vingt-trois, le 14 novembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD **Présents** : -

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE **Présents** : Mme Valérie BONNOT, M. Michaël CHAPOTELLE (Suppléant de M. TAUPIN-GARDIN), M. Alioune DJIGO, M. Patrick JAHIER, M. Alain KOLOPP, M. Claude MACLE (Suppléant de M. SALVAGGIO), M. Nebojsa MAJIC (Suppléant de M. DA SILVA), Mme Michèle PETITOT, M. Jacques POTTIER, M. Ludovic PUCINELLI (Suppléant de Mme TORTRAT), M. Serge SITHISAK, M. Sinclair VOURIOT

VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION **Présents** : M. Alexandre AFFRE, M. Serge ARNAUD, M. David CHARPENTIER, M. Daniel CHEVALIER, M. Dominique FOURNIER, M. Michel GARROUSTE, M. Cyril MARSAUD, M. Alain MASSON, M. Francesco PITARI (Suppléant de Mme GALLET), M. Antoine POUPART,

Excusés M. CHEVALIER L., Mme CHEVALLIER, M. COLAISSEAU, M. DA SILVA, Mme DUPRE, Mme DUTARTRE, M. GAILLARD, Mme GALLET, Mme GBIORCZYK, Mme GENDRE, M. JOUDRAIN, M. LE RUDULIER, M. SALVAGGIO, M. TAUPIN-GARDIN, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

Pouvoir de Monsieur GAILLARD à Monsieur MARSAUD

Pouvoir de Madame GBIORCZYK à Monsieur ARNAUD

Pouvoir de Monsieur COLAISSEAU à Madame PETITOT

Pouvoir de Madame GENDRE à Monsieur VOURIOT

Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines Marne-la-Vallée

1, rue du Champ Pillard 77400 Saint-Thibault-des-Vignes Tél. : 01 60 33 54 74

www.siemu.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIBERATION N° 19/2023

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE TE FINANCIER DU SIEMU DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA NOMNECLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Considérant que le SIEMU souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant qu'il convient pour cela que le SIEMU se dote d'un Règlement Budgétaire et Financier à compter du 1^{er} janvier 2024,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération à partir de l'exercice 2024,

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun,
- Au comptable de la collectivité,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport, les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président,

Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2023

Application agréée E-legalite.com